

# **EMMANUEL DE HALLER**

**Par A. DEMOUGEOT**



Rodolphe Emmanuel de Haller

Étrange personnage et combien difficile à découvrir! Malgré la rareté des documents on connaît ses fonctions successives; de lui-même, de sa vie intérieure, on ne saie rien, Pas d'anecdotes, pas de liaisons ni de ruptures, pas d'amitiés qui permettraient de pénétrer son caractère, aussi sa biographie réduite à l'exposé d'évènements extérieurs est-elle pauvre. Il fut d'abord banquier et l'existence des banquiers s'accommode mal d'une lumière trop vive; en période troublée elle veut l'obscurité et échappe ainsi aux risques et à l'Histoire.

Très actif manieur d'argent sous l'Ancien régime, il change de profession dès que la Révolution condamne la banque; il fait du commerce à Marseille mais là aussi il est menacé; alors il s'engage sur une voie plus sûre. Prévoyance et prudence. Au début de l'année 1793 il apparaît comme directeur des charrois de l'armée du Var; en octobre il est régisseur des vivres de l'armée d'Italie.

Ce sont ces premières étapes de sa vie que nous nous proposons de montrer dans les pages qui suivent.

Né le 9 janvier 1747 à Berne selon les uns à Göttingen selon d'autres, Rodolphe Emmanuel de Haller appartient à une famille originaire du canton suisse de Saint-Gall. Un certain Jean de Haller vint le premier s'établir à Berne au XVI<sup>e</sup> siècle. Pasteur en 1545, il obtint le droit de bourgeoisie en 1550. A partir de ce moment la famille Haller tient une place notable dans la vie politique, ecclésiastique et culturelle de la cité de Berne

Parmi ses descendants brille Albrecht von Haller anatomiste et botaniste célèbre, poète aussi qui chanta la splendeur des Alpes. Son frère aîné, regardé comme très savant entre en 1775 au Magnifique Conseil des Deux Cents de Berne. Enfin une jeune sœur épouse le banquier de leurs Excellences de Berne, Louis Toorlader.

C'est dans ce milieu très aristocratique que vient au monde Rodolphe Emmanuel, second fils d'Albrecht; il est protestant comme son père, comme tous les siens pourrait-on dire s'il n'y avait parmi eux Carl Ludwig von Haller devenu catholique dès 1808 mais qui, pour éviter un éclat, ne déclara sa conversion qu'après 1820.<sup>1</sup>

Au physique, Emmanuel de Haller est grand; son visage est allongé et maigre. Les yeux sont bleus sous un front puissant, les cheveux blonds et la barbe rousse<sup>2</sup>.

## **I.- HALLER banquier**

Sa première instruction faite, le jeune Emmanuel est envoyé à Genève pour y apprendre le commerce; il est employé ensuite à Amsterdam dans la banque tenue par la veuve Storneca<sup>3</sup>, puis, sa formation achevée, il s'installe à son compte à Amsterdam où il ouvre un comptoir à commissions. Dès le départ il regarde comme une opération louable, comme la seule opération méritoire, l'acquisition des richesses et il n'a d'autre but que de s'enrichir sans renoncer jamais à une vie très simple. Pour lui la fortune n'est pas un moyen de procurer le luxe.

Lorsqu'il juge que ses affaires sont en bonne voie, il les étend aux importations de produits coloniaux. Ses premières lettres, du moins celles qui sont parvenues jusqu'à nous/ sont datées d'Amsterdam en 1768 et adressées au genevois Benedict de Saussure, alors âgé de vingt-huit ans, qui devait s'illustrer plus tard en faisant la première ascension du Mont Blanc.

Si l'on a quelque idée des affaires de Haller à ce moment il faut arriver à l'an 1777 pour que sa vie privée sorte un instant de l'obscurité. Cette année-là, au mois de mars, il épouse à Amsterdam, selon la biographie de la Burgerbibliothek ou bien en l'église wallonne de Delf comme l'écrit Luthy, l'historien des banquiers protestants<sup>4</sup>, Gérardina dont le père était Henrik van der Dussen, préposé aux digues de la province de Delf, directeur de la section de Delf de la compagnie des Indes, député de l'amirauté et la mère Baletta Elisabeth van Hulst. Après trois mois de mariage il se sépare d'elle, ne pouvant supporter son caractère intraitable. C'est du moins l'explication qu'il donne mais, de son côté, était-il capable d'aimer?

Est-ce cette rupture qui l'amena à s'éloigner de la Hollande? Au mois d'août 1777 il est à Paris, employé puis associé à l'ancienne banque d'Isaac Vernet devenue banque Necker-Girardot. Le Necker qui figure là n'est pas Jacques Necker, le futur ministre des finances mais son frère aîné Louis, professeur de mathématiques à Genève, qui s'était retiré à Paris à la suite d'une aventure galante dont Voltaire s'est fort amusé.

Les Génois avaient les premiers compris que la prospérité d'une maison dépend de l'extension géographique de ses affaires. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les sociétés dont le siège est à

---

<sup>1</sup> Petit-fils d'Albrecht, Carl Ludwig est professeur de droit à Berne en 1820. Après sa conversion il se retire à Paris où il obtient un poste aux Affaires étrangères. Il publia à Metz en 1821 une lettre à sa famille pour lui déclarer son retour à l'église catholique, apostolique et romaine. B.N. D. 37818

<sup>2</sup> Délibération du Conseil municipal de Nice; 29 juillet 1793, à l'appui d'une demande de résidence.

<sup>3</sup> La veuve Storneca était également établie à Genève.

<sup>4</sup> Luthy Herbert. La banque protestante en France de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, 2 vol. 1959 et 1961.

Gênes ont des succursales dans les grandes places d'Europe. Ainsi le commerce organisé se substitue à l'individu isolé; il est composé d'entreprises à dénomination collective, issues d'un contrat de société, dont les associés ne sont liés entre eux par aucun lien national ou familial, le profit étant la seule raison de leur activité commune.

Avec les banques protestantes qui s'installent à Paris dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle c'est un autre système qui apparaît. Le principe reste le même: s'étendre pour augmenter le profit mais le choix des associés et des principaux commis mis obéit à des règles particulières. Le lien qui les unit est la religion; tous sont protestants et de plus, dans chaque société, ce sont le plus souvent les membres d'une même famille qui se passent les places de père en fils ou entre alliés par mariage.

Cosmopolite, sans attaches nationales, Haller est protestant issu d'une famille notoirement protestante, probablement calviniste puisqu'il ne condamne pas l'intérêt de l'argent; il a quelque fortune mais surtout il s'est fait remarquer par ses qualités d'homme d'action, de brasseur d'affaires audacieux. Il remplit donc des qualités essentielles pour être agréé par ceux qui recherchent un animateur qui soit à la fois actif, compétent et protestant.

Qu'attendait-on de ces animateurs compétents? Mirabeau, dans une lettre du 19 mars 1787 écrit que l'introduction des banquiers genevois sur la place de Paris, entièrement due à M. Necker, fut la fatale semence des agitateurs<sup>5</sup>. C'était vrai. Lorsque sont émis par le ministre des Finances les divers emprunts qui devaient alimenter le Trésor et qui dispensaient d'avoir recours à des impôts impopulaires, Haller, avec d'autres banquiers, souscrit un nombre considérable de titres; il lance ainsi l'emprunt et répond par là au vœu du gouvernement puis il conserve les titres en caisse jusqu'au moment où il peut les revendre avec un agio de 3 à 4%. Ainsi on avril 1785 est créée la Nouvelle Compagnie des Indes au capital de vingt millions. Acquise au prix de l'émission, 1000 livres, les titres cotent, après qu'ait été provoquée une hausse fictive, 1100 livres en juin-juillet 1785, 1200 livres en août, 1380 fin mai 1786, 1530 le 3 juin suivant, 1800 le 7<sup>6</sup>. Ce qui a permis de dire que l'agioteur ne gagne pas l'argent; il le prend.

La guerre de l'Indépendance américaine fournit à Haller une occasion de montrer ses qualités. La France ayant conclu le 6 février 1773 un traité qui reconnaissait aux Américains leur indépendance, la guerre entre la France et l'Angleterre devenait inévitable. Dès lors il était à prévoir que la circulation maritime serait entravée, d'où hausse des prix des denrées coloniales. Haller, initié déjà aux achats de produits coloniaux, comprit qu'il fallait passer du commerce de l'argent à celui des marchandises et il donna des ordres d'achat. Selon Greffulhe, son correspondant chargé des opérations de bourse à Amsterdam, il avait le rare talent de voir et de créer des affaires là où personne ne s'avisait d'en soupçonner. Le 20 mars 1778, Greffulhe prévoit le succès; il écrit: "Tous vos articles de spéculation vaudront grandissent, je ne saurais assez vous témoigner combien j'en suis enchanté. Vous voilà, mon cher ami, à la veille de faire une fortune aussi éclatante que méritée..."<sup>7</sup>, et le 23, après le départ des ambassadeurs de France à Londres et d'Angleterre à Paris, il ajoute: "Tous les articles de spéculation commencent à aller grandement... Vous devez faire un coup immense, je le taxe à deux millions de florins de bénéfice pour votre maison et par-dessus tout cela vous achevez de donner à votre réputation le vernis qui fait apparaître le grand homme. Car certainement, sans vous, jamais votre maison n'aurait pensé à spéculations de marchandises".

France et Angleterre préparaient en effet la guerre, mais les choses traînaient. Greffulhe, qui trafiquait pour son compte, se voyait "enterré dans les marchandises de toutes espèces", au mois de mars 1779 il commence à s'inquiéter. A Haller il fait part de ses craintes; il écrit:

---

<sup>5</sup> Mirabeau- Lettres sur l'administration de M. Necker, 1787, première lettre

<sup>6</sup> La spéculation était menée par l'abbé d'Espagnac qui avait acquis la majorité des actions. Condamné à mort pour opérations frauduleuses, d'Espagnac fut exécuté en août 1793.

<sup>7</sup> Greffulhe, Correspondance, t. II, p.63-65.

"...avec la continuation de la paix: l'affaire est manquée"<sup>8</sup>, observation très juste mais très cynique. La guerre vint à point pour le rassurer. Il avait hâte de s'enrichir mais, à la différence de Haller, il voulait vivre correctement. Sous l'empire, son immense fortune lui permettra de pénétrer dans la haute aristocratie, riche de noblesse mais dépourvue d'argent. Son fils aîné épousera en 1811 une Vintimille apparentée aux ducs de La Rochefoucault-Doudeauville.

Haller lui aussi fait une fortune considérable sans cesser d'avoir l'estime du pouvoir royal. Ses qualités lui ont valu d'être nommé négociateur pour le renouvellement de la Convention lorraine du sel à la cour de France<sup>9</sup>. Peut-être même fut-il pressenti pour occuper une haute situation au ministère des Finances. Mais les événements sont en marche et déjà apparaissent les premiers symptômes de la Révolution. Est-ce pour cela que Haller jugea bon de faire disparaître son nom de la raison sociale Girardot, Haller et Cie ?

Au printemps de 1789 la banque Girardot, Haller et Cie devient la banque greffule, Montz et Cie. Aux termes de l'acte Sous seing privé du 18 mars Greffulhe et Jacques Marc Montz, un débutant neveu de Girardot<sup>10</sup>, ont seuls la régie et la signature tandis que Haller et Girardot sont des associés en commandite et par conséquent ne sont pas tenus au-delà de ce qu'ils apportent Le capital est de 2.400.000 livres fournies argent comptant et ainsi réparties:

Greffulhe	1.000.000
Nontz	500.000
Girardot.	400.000
Haller	400.000

La nouvelle société entrait en activité le 1er mai 1789. Il ne semble pas que Haller se soit beaucoup intéressé à son fonctionnement, sans doute parce qu'il avait déjà d'autres vues. Le 1er mai 1790, après s'être fait rembourser sa mise de fonds augmentée d'une importante commission, il se retire. Pourquoi ce départ? C'est peut-être qu'à Paris la situation des brasseurs d'affaires devenait de plus en plus dangereuse. On fuyait les affaires comme on avait fui la peste. Déjà la banque faisait passer des capitaux en Angleterre, ce qui permettra à Greffulhe d'aller vivre à Londres en 1792, Haller sentit le danger et, sans doute, dès ce moment, mit-il des fonds en lieu sûr à l'étranger.

Depuis quelque temps il est en relations avec une maison de commerce de Marseille opérant sous la raison sociale Jacques Bouillon-Peschier. En 1786 Bouillon se sépare de Peschier et il est remplacé par Albert Emmanuel Haller neveu de Rodolphe Emmanuel, ce qui explique qu'ayant quitté la banque Greffulhe, celui-ci trouva tout de suite sa place à la Société Bouillon où, sans doute il était attendu. Il est en fait le maître de l'entreprise et il en dirige l'activité vers le trafic de denrées coloniales, très rémunérateur, sans pour cela renoncer aux opérations de crédit devenues difficiles avec l'assignat, et dangereuses.

Peut-être espérait-il trouver avec une richesse accrue, l'indépendance et la sécurité. C'est qu'en effet, en ces débuts de la Révolution, les affaires avaient pris un essor immense. Les fortunes s'élevaient comble par enchantement. Ce n'était plus le commerce régulier des époques tranquilles, mais l'activité enfiévrée des temps troublés et l'intensité de ce trafic ne permettait pas de prévoir les catastrophes qui allaient s'accumuler sur Marseille pendant les années 1793-1794. C'est alors seulement, au début de la Terreur, que ceux que leur fortune rendait suspects songèrent à se mettre à l'abri, par émigration, comme des nobles l'avaient déjà fait. Haller fut plus habile.

---

<sup>8</sup> Luthy, op. cit., t. II, p.454.

<sup>9</sup> Notice biographique de Haller conservée à la Burgerbibliothek. Il s'agissait de la fourniture de sel de Lorraine aux cantons helvétiques et aux principautés de Lorraine ou contiguës.

<sup>10</sup> Guy Antonetti. Une maison de banque à Paris au XVIIIe siècle: Greffulhe Montz et Cie.1789-1793.

## II. HALLER régisseur des charrois et régisseur des vivres.

En 1789 les relations sont bonnes entre la France et le royaume de Sardaigne, mais dès 1791 les événements révolutionnaires, l'avènement de la démocratie, effraient Victor-Amédée. Il se sent menacé et renforce ses armements sans cesser d'affirmer ses intentions pacifiques. Pour faire face aux forces accumulées en Savoie et dans le Comté de Nice la France forme alors une armée dite Armée du Midi<sup>11</sup>. On en arrive ainsi à la guerre. Le 13 septembre 1792, en informant le commandant de la division du Var de son intention d'apporter aux peuples de la Savoie les bienfaits de la liberté, le général de Montesquiou, commandant en chef de l'armée du Midi, lui donne l'ordre d'attaquer le plus tôt possible le comté de Nice. Le 29 septembre, les troupes françaises occupent Nice puis, le 15 décembre, la division du Var devient l'armée du Var distincte de l'armée des Alpes qui combat en Savoie.

C'est alors qu'Haller apparaît comme régisseur des charrois de l'armée du Var. Comment en est-il arrivé là? Le Commerce devenait aléatoire et dangereux la course à la fortune; il fallait se mettre à l'abri. Il se trouvait que la société Bouillon, Haller et Cie étaient en relations d'affaires avec la régie des charrois toujours à court d'argent; elle lui avait ouvert des crédits. Cette aide, sans doute connue des représentants du peuple, faisait de Haller un patriote; ajoutée à son incontestable supériorité intellectuelle, elle lui permettait de prétendre à un poste dans l'administration révolutionnaire. A une date qui n'a pas été déterminée exactement il est nommé régisseur des charrois de l'armée du Var<sup>12</sup> et il appartient désormais à l'administration militaire. Ses fonctions sont sans éclat; elles consistent à constituer des groupes de chariots et à les mettre à la disposition du commandement militaire pour le transport des armes, munitions, effets et aussi des denrées; il lui faut donc se procurer chariots, mulets, harnais, bêtes, paille etc. C'est affaire d'argent, or la régie est souvent démunie; il lui faut pourtant acheter et payer, alors Haller se souvient qu'il a été banquier. A l'un de ses agents du dépôt de Mmes il écrit le 11 avril 1793: "Tirez sur Paris à vue et faites des fonds à tout prix", mais, observe l'agent "cette magie ne peut durer longtemps"<sup>13</sup>. Un autre se plaint; il a contracté 500.000 livres de dettes et il ne reçoit rien pour payer. "Je reste très embarrassé": Le Trésor était vide et bien incapable de faire honneur aux engagements de l'Etat; il fallait pourtant "faire des fonds". Alors apparaissent les établissements de crédit et parmi eux la maison Bouillon, Haller et Cie. Au mois d'avril 1793, lorsqu'il était entré en fonctions, Haller avait nommé le citoyen Delon caissier de l'administration des charrois; peu après, de Marseille, il lui annonce l'arrivée prochaine de 600.000 livres; en outre, le citoyen Ebrard de Toulouse lui fera passer 300.000 livres et Bouillon, Haller et Cie 200.000; mais tout cela n'est que mirage et seuls parviennent les fonds de Bouillon, Haller et Cie. Au mois d'août c'est encore Bouillon, Haller et Cie qui fait un envoi de 56.000 livres. "Pour l'armée du Var, qui deviendra l'armée d'Italie, un problème s'était posé immédiatement, celui de la nourriture"<sup>14</sup>.

A Nice et dans l'arrière-pays, le ravitaillement de la population civile a toujours été précaire. La nature du pays, presque entièrement montagneux, l'infertilité du sol laissent peu de place à la culture. L'huile d'olive, assez abondante, sert de monnaie d'échange; elle permet de se procurer à l'extérieur le blé indispensable. Déjà difficile en temps de paix, le problème du ravitaillement devient insoluble lorsque, à la population civile, viennent s'ajouter les 20.000 hommes de l'armée qui occupent Nice et l'arrière-pays.

Dans toute armée de ce temps, en période de paix comme en temps de guerre, l'approvisionnement en vivres est mis en régie. De l'activité du régisseur, de sa compétence

---

<sup>11</sup> décret du 13 avril 1792.

<sup>12</sup> Toutes mes recherches pour trouver le dossier de Haller régisseur des charrois ont été infructueuses.

<sup>13</sup> Arch. Dép. du Gard. Registre de correspondance de 1793. LL858.

<sup>14</sup> Sur ce point, se reporter à mon étude "La carte de pain à Nice en l'an III" publiée dans Nice historique avril-juin 1956

dépend la nourriture du soldat, donc la valeur de l'armée. Son rôle est de découvrir des fournisseurs, d'entrer en rapports avec eux, de fixer le prix et de passer commande. Il ne dispose pas de fonds; c'est la Trésorerie qui paie sur le vu des pièces régulières... A côté du régisseur de l'armée, et sans rapports avec lui lorsque le ravitaillement est facile, le département et les municipalités remplissent leurs obligations normales pour assurer la nourriture des civils. Militaires et civils risquent de se trouver ainsi en concurrence.

Au moment où s'est formée l'armée d'Italie, Hébert est régisseur des vivres; il conserve ses fonctions jusqu'en septembre 1793, douze mois pendant lesquels l'armée manquera de tout.

Le 19 juillet 1793 l'assemblée Nationale, sur proposition du Comité de Salut public, décrète qu'après de chaque armée se tiendront quatre représentants du peuple. Pour l'armée d'Italie ce furent Augustin Robespierre, Beauvais, Barras et Ricord. Tandis que Barras et Beauvais, auxquels Fréron est venu se joindre sans aucun droit, s'affairent à Marseille et devant Toulon, Ricord et Augustin Robespierre portent toute leur attention sur Nice où ils sont le 2 septembre 1793. Ils ont l'un et l'autre les mêmes principes démocratiques, le même attachement à la chose publique, la même honnêteté; ils diffèrent par le caractère. Méridional, est sociable, Maire de Grasse et député du Var c'est lui qui, au cours de sa mission, se chargera particulièrement du ravitaillement des habitants, ses électeurs, et aussi des vivres de l'armée. Homme du Nord, froid, renfermé, qui tient par-dessus tout à être la personnification de la vertu, Robespierre le jeune possède au suprême degré l'art d'aliéner tous les esprits, prenant la brusquerie pour de la franchise et la grossièreté pour de la vertu; il trouve tout mauvais excepté ce qu'il dit ou ce qu'il fait. Son activité n'est que de second plan mais à cause de la situation politique de son frère c'est lui qui est écouté à Paris. Du moins est-ce ainsi que les jugent Barras et Fréron le 26 décembre 1793 dans une lettre adressée de Toulon à leur ami Moïse Bayle.

A peine ont-ils pris contact avec l'armée que les représentants du peuple en mission informent le Comité de Salut public de la grande misère du soldat, rassasié de promesses mais mal nourri, mal protégé du froid; ils craignent que le découragement ne s'empare des troupes si elles souffrent plus longtemps. Rendent-ils Hébert responsable de cette situation? Ils le font accuser de malversations; alors le malheureux se réfugie à Gênes. Ils n'en demandaient pas plus. La place libre, ils désignent Haller comme régisseur provisoire des vivres. Le connaissaient-ils? Rien ne permet de le dire; cependant l'éloge qu'ils font de lui laisse penser qu'ils savaient à quoi s'en tenir sur sa compétence sur son crédit dans le milieu des affaires. Le 8 octobre 1793, ils le nomment à titre définitif et ils écrivent au Comité: "Haller nous paraît un honnête homme dont le civisme égale la probité et les connaissances. Il nous est d'une grande utilité; ses ressources et son crédit assurent nos moyens de subsistance. Il est donc essentiel pour le bien de l'armée que l'administration laisse cet homme au poste que nous lui avons confié..."<sup>15</sup>. En août 1794, lorsque menacé d'arrestation Haller se réfugie à Gênes, il écrira aux représentants du peuple en mission auprès de l'armée d'Italie: il venait de quitter la direction des transports militaires et allait à Paris pour rendre ses comptes; son projet était de rentrer ensuite dans son pays pour enfin jouir d'un instant de repos lorsqu'il reçut l'ordre des quatre représentants du peuple de se charger de la gestion des subsistances de l'armée. "Je fis tout ce qui était en mon pouvoir pour me soustraire à cet ordre; qu'on les interroge..."<sup>16</sup>.

Il est douteux que Haller ait fait tant de difficultés pour accepter les fonctions très importantes de régisseur des vivres qui répondaient si bien à ses goûts. Certes les risques étaient grands. Aussitôt installé il constate que là comme dans le service des charrois son activité est paralysée par le manque d'argent: "Lorsque je fus chargé des vivres il n'en existait pas pour six jours dans les magasins; il n'y en avait point en route aucun numéraire en caisse et sans numéraire l'étranger ne fournissait pas... Il y eut un moment, et ce moment fut assez long, où il n'y avait pas 10.000 livres en caisse, où toutes les communications entre l'armée et Paris étaient

<sup>15</sup> Aulard, Actes du Comité, T.VII, p. 319.

<sup>16</sup> Haller aux représentants du peuple, de Gênes le 2 août et note explicative n°1.

coupées; je trouvai alors sur mon crédit 500.000 livres environ que je versai dans la caisse de l'armée".

Grenier de la cote méditerranéenne, la Sicile avait de tout temps fourni du blé à Nice et à la Provence; avec la venue de l'armée d'Italie ces fournitures s'étaient accrues dans de telles proportions que les habitants de la Sicile se plaignaient de la rareté des denrées et de leur renchérissement. La Cour de Naples avait alors décidé d'interdire les sorties de blé et de farine. Ne pouvant plus s'approvisionner par les voies légales, Haller, plutôt que de renoncer, a recours à la contrebande. "Je ne pouvais qu'employer des hommes hardis et qui n'avaient pas beaucoup à perdre pour puiser, au milieu de tant de dangers, dans le grenier... il fallait leur confier quelques avances. C'est le seul risque que j'ai fait courir à la nation quoiqu'un arrêté des représentants m'autorisait à tout faire et à tout risquer pour assurer la subsistance de l'armée".<sup>17</sup>

C'est également cette nécessité de nourrir à tout prix le soldat qui avait amené les représentants du peuple en mission à autoriser le régisseur des vivres à acheter au-dessus du prix maximum. Interrogé sur la légalité de cette disposition le Conseil exécutif avait approuvé, déclarant que la loi du maximum ne s'appliquait qu'aux transactions de l'intérieur du pays<sup>18</sup>. Il était cependant recommandé au régisseur des vivres de se conformer à la loi toutes les fois que la sûreté de l'approvisionnement de l'armée en denrées de première nécessité le permettait.

Marseille avait été jusqu'en 1792 le grenier le plus abondant de l'Europe, puis sa situation s'était modifiée. A cause des croisières anglaises qui contrôlaient la navigation en haute mer les céréales de Sicile destinées à la France étaient le plus souvent transportées sous pavillon neutre à Gênes. Là, les transporteurs français les prenaient en charge; ils les débarquaient au port français le plus proche, Nice, qui devint ainsi pour des raisons de sécurité, le grand entrepôt de céréales, détrimement le. A certains moments l'abondance fut telle qu'il fallut utiliser comme magasins plusieurs églises.

De Nice le blé était amené à Marseille sur de petits bâtiments qui longeaient la côte au plus près. Lorsque le risque était trop grand, pendant le siège de Toulon notamment, il arrivait que le transport soit fait par les charrois, ainsi le 21 décembre 1793 arrivent de Nice, montés sur des charrettes, quatre cents chargés de blé.<sup>19</sup>

Parfois les armateurs italiens venaient directement à Nice pour y vendre leur chargement. Le Comité de Salut public pour les encourager à faire ces voyages directs décide alors le 7 novembre 1793, qu'ils pourront acheter pour leur retour des marchandises de valeur égale à ce qu'ils auront vendu aux agents du gouvernement français. Ils avaient ainsi l'avantage de vendre à un prix librement débattu et d'acheter au prix maximum.

Ce système avait l'inconvénient de faire jouer la concurrence entre acheteurs de céréales et d'entraîner ainsi la hausse des prix. Le 25 décembre Augustin Robespierre et Ricord décident alors: "A compter de ce jour le droit d'acheter les blés et farines arrivant à Nice appartiendra exclusivement à la Régie des vivres". En contre-partie la Régie était chargée de pourvoir aux besoins des hôpitaux et de la marine. Quant à la population civile ses droits étaient limités: "Le département et la municipalité continueront à s'approvisionner directement, comme cela s'est pratiqué jusqu'ici, aux marchés des ports neutres d'Italie".<sup>20</sup>

Malgré les avantages qui lui sont accordés et qui ont permis d'améliorer quelque peu l'alimentation de la troupe, la situation de la Régie est précaire; elle n'est pourvue de numéraire que par intermittence alors que les fournisseurs étrangers n'acceptent pas d'être payés en assignats. Le 16 septembre les représentants du peuple en mission à Nice écrivent à leurs Collègues à Marseille; ils demandent du numéraire pour acheter du blé à Gênes et se plaignent:

---

<sup>17</sup> Lettre de Haller au Comité de Salut public de Chiasso le 8 septembre 1794, note explicative n°5, p.27.

<sup>18</sup> Haller au Comité de public, de Chiasso 8 sept. 1794

<sup>19</sup> Décision 1793. Aulard, actes du Comité, t.VII, p.599.

<sup>20</sup> Archives communales de Marseille, 44 F, 1er nivôse, La charge de Marseille pesait 120 kg, celle de France 160.



"nous vivons au jour le jour"<sup>21</sup>. Même détresse dans la population civile. En octobre, le conseil municipal constate que l'approvisionnement des habitants n'est assuré que pour cinq jours.

### III.- Haller et la commission des subsistances et approvisionnements de l'an II

Cette grande misère, toute la population civile de la France la connaissait, aussi l'Assemblée nationale, dépassée par les événements et ne voyant pas ce qu'elle pourrait faire, décide elle le 22 octobre 1793 de créer une Commission des subsistances et approvisionnements. Composée de trois membres nommés par la Convention sur présentation du Comité de Salut public et de trois commissaires, elle n'entra en fonctions que le 24 avril 1794. Son but est d'assurer l'alimentation des habitats, lourde tâche et lourde responsabilité dont la Convention entend se décharger. Elle connaît des marchés passés avec l'extérieur, des acquisitions dans les départements, de la répartition des denrées. Elle doit importer les matières premières qui manquent, veiller aux ensemencements... Elle a le droit de réquisition et peut, en cas de nécessité, faire appel à la force armée. Pour remplir sa mission elle place dans les principaux ports de France des agents qui sont ses organes d'exécution.

La Commission ne pouvait fonctionner qu'avec un personnel important. Le 12 novembre elle adresse des instructions aux sociétés populaires: le secours des bons citoyens nous est nécessaire; aidez-nous à les connaître. Les bons citoyens doivent être patriotes, intègres, éclairés, ennemis jurés de tout accapareur, de tout spéculateur avide, de tout égoïste barbare<sup>22</sup>. Les candidatures affluèrent. Il en est une qui mérite qu'on s'y arrête un instant.

Condamné à vingt ans de fers en 1792 pour faux commis dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de district Gracchus Babeuf avait d'abord été incarcéré puis, le jugement qui le frappait ayant été cassé pour vice de forme, il avait obtenu d'être mis en liberté et l'affaire, perdue de vue pendant les troubles révolutionnaires, en était restée là. C'est alors qu'il sollicite un emploi à la commission. Le 7 novembre il est nommé l'un des secrétaires mais le 14, la Commission ayant reçu à son sujet des renseignements très défavorables arrête qu'il sera rayé de la liste des employés<sup>23</sup>. Plus tard, pendant la campagne d'Italie, il lui reproche à aller de se poser en patriote auprès de certains exaltés en parlant "dans le sens de Babeuf"<sup>24</sup>.

Choisis pour leur appartenance politique les membres de la Commission ne se font pas d'illusion sur leur compétence. Ils reconnaissent que pour faire un commerce d'importation la formation révolutionnaire ne suffit pas; il faut avoir été négociant et aucun d'eux ne l'a été; aussi demandent-ils que les opérations commerciales soient confiées à des spécialistes qui travailleraient sous leur contrôle<sup>25</sup>. Le Comité de Salut public acquiesce et ainsi s'établit un système où tout se fait en dehors de la Commission.

Son premier acte est de révoquer toutes missions antérieurement données pour achat de grains; elle seule demeure chargée de pourvoir à tous les besoins de la population civile et ses agents disposent pour cela de tous les arrivages. Pour entreposer ses stocks car elle voit grand, elle s'engage à construire des magasins<sup>25</sup>. Et comme les besoins sont urgents elle arrête, le 20 novembre 1793 avant même que ses services soient organisés, que sera fait un approvisionnement de 300.000 quintaux de blé destinés à répondre aux demandes instantes de l'armée du Var, de l'armée de Toulon et aussi des trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Il était précisé que ces 300.000 quintaux seraient fournis par les départements de la Côte d'Or, de Saône et Loire, de Loire, du Rhône, de l'Ain, de la

<sup>21</sup> Arch. dép. Alpes-Mmes L59-1.

<sup>22</sup> Ricord. Rapport sur ses différentes missions.

<sup>23</sup> Caron. La Commission des subsistances de l'An II., p. 31.

<sup>24</sup> Godechot. Les commissaires aux armées sous le Directoire t, I, p.558.

<sup>25</sup> Ricord. Deuxième partie du rapport sur ses différentes missions, p.49.

<sup>25</sup> Caron. La Commission des subsistances de l'An II, p.31.

Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Haller qui a conservé ses fonctions de régisseur des vivres de l'armée se récrie: "La Commission me délègue des blés à prendre dans des départements qui, bien loin d'en avoir, ne subsistent que de ceux que je leur procure: Et effectivement, au moment même où cet approvisionnement était ordonné, plusieurs départements appelés à fournir étaient demandeurs. Ainsi le département du Gard qui aurait dû livrer dix-sept mille quintaux ne cessait d'appeler au secours<sup>26</sup>.

Précisément à ce moment la chute de Toulon, survenue dans les derniers jours de 1793, permettait à Ricord de se consacrer, comme le voulait le Comité de Salut public, à la répartition des subsistances dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Déjà il a pris quelques mesures préparatoires; il veut connaître la situation avant d'agir. Pour cela il fait établir un état approximatif de nos besoins et aussi de nos ressources dans les départements du Midi. Le résultat fut on ne peut plus alarmant: "nos besoins étaient immenses et le devenaient chaque jour davantage. L'armée n'avait que pour quinze jours de vivres; le département des Bouches-du-Rhône et du Var n'en avaient que pour quarante jours et celui des Alpes-Maritimes ne pouvait se substantier que par des achats à l'étranger et dans les magasins de l'armée. Marseille consommait journalièrement douze mille quintaux de farine pris également dans les magasins de l'armée"<sup>27</sup>. La population de ces trois départements était de 500.000 âmes, non comprises l'armée, les garnisons de l'intérieur et la Corse, ce qui la portait au moins à 600.000 et l'approvisionnement de tant de bouches ne devait pas se faire seulement pour un ou deux mois mais pour assurer la subsistance jusqu'à la prochaine récolte.

Nos ressources? Elles étaient nulles dans l'intérieur; une mauvaise récolte et l'imprévoyance en étaient la cause. Il fallait donc tourner nos regards vers l'Italie et les Echelles du Levant qui, en des temps meilleurs, versaient annuellement dans les ports des Bouches-du-Rhône et du Var trois millions de quintaux de blé pour faire l'appoint. L'achat et le transport de si importantes cargaisons présentaient de telles difficultés qu'il était indiqué de consulter les compétences et de tirer parti ensuite des avantages que certains pouvaient apporter par leur non et par le crédit dont ils disposaient. Parmi les plus qualifiés, Haller. Déjà le 30 janvier 1794 Ricord l'a chargé du soin d'alimenter la population des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône tout en conservant ses fonctions de régisseur près l'armée et, de ce moment, il porte le titre de régisseur général<sup>28</sup>. Le représentant du peuple lui fait confiance. Il écrira plus tard: "Haller selon moi avait les qualités essentielles pour traiter de grandes affaires. Je le crus propre à diriger un plan dont l'exécution devait sauver le i4idi de la République; je l'appelai près de moi pour connaître les moyens qu'il avait défi mis en usage d'après mes ordres et pour conférer et se concilier avec le Comité de commerce établi à Marseille. Ce Comité avait été précédemment chargé par les représentants du peuple de tonner la plus grande extension aux achats de blé en Italie et au Levant. "Il résulta de -cette conférence, continue Ricord, qua le Comité applaudit aux mesures prises par Haller et que, après mûres réflexions, cet agent resta seul chargé des achats à faire à Venise, à Trieste, en Sicile, en toute l'Italie et en effet il s'était déjà assuré des blés de ln Rivière de Gênes; des marchés avaient été conclus par ses agents pour les blés de Trieste, Venise, etc, à raison de cinq mille charges par mois<sup>29</sup>.

Le Comité demeura chargé des achats à faire dans les Echelles du Levant, mais que de difficultés ne mit-il pas en avant?

L'autonomie reconnue à Haller dans ses opérations commerciales le mettait en concurrence avec le service établi par la Commission à Marseille. Ce service commençait à prendre vie et sentait le besoin de remplir lui-même toutes les fonctions pour lesquelles il avait été créé. Fut-il, du fait de cette rivalité, pour écarter Haller ou bien voulut-il répondre au vœu du

---

<sup>26</sup> Haller. Lettres aux représentants du peuple et au Comité de S.P. notes explicatives, n°8, p.28.

<sup>27</sup> Ricord. deuxième partie du rapport sur ses différentes missions.

<sup>28</sup> Arch. Dép. A.M. L59

<sup>29</sup> Deuxième partie du rapport..., p. 27.

commerce marseillais ? Quoi qu'il en soit, le comité de salut public décréta le 4 février 1794 que le citoyen Haller était adjoint aux agents de la commission à Marseille pour les achats de blé à l'étranger ; il devait rendre compte à ladite agence des acquisitions déjà faites et se concerter avec elle pour celles à faire. Pour conserver une certaine indépendance, Haller aurait voulu que les fonds en numéraire destinés à payer ses achats de céréales fussent tenus à la disposition du régisseur puisqu'elle a à Marseille des agents dont le rôle est de suivre ces opérations et qui sont tous pourvus des fonds nécessaires. S'adressant directement à Haller, elle fixe ainsi les limites de ses attributions : "Tu peux leur indiquer tous les grains que tu trouveras à acheter dont alors ils feront l'emplette"<sup>30</sup> Elle veut bien qu'il demeure seul chargé du travail de démarcheur en Italie ; elle lui en laisse la responsabilité mais c'est son agence qui paiera. A cet effet, le 19 avril, la commission fait passer à ses représentants à Marseille un somme de cinq millions en numéraire.

Ce n'était là qu'une goutte d'eau pour éteindre les dettes et payer les nouveaux achats sans cesse accrus, aussi subsistait la principale difficulté : comment se procurer du numéraire ? A défaut de numéraire, quelle monnaie d'échange serait acceptable par les fournisseurs ?

Selon un usage ancien, les céréales que la Provence et le comté de Nice ne produisaient pas en quantité suffisante et qu'il fallait acheter étaient payées avec de l'huile d'olive et de la soie grège. Alors que le Comité de Salut public pressait l'exportation des produits surabondants pour ce procurer des traites sur l'étranger<sup>31</sup> ne pouvait négliger cette ressource. Plus tard, lorsqu'on lui reprochera de l'avoir employée, il écrira: "J'ai requis les huiles et j'ai bien fait car la contrebande les faisait couler à l'étranger...". Pour la soie grège, l'opération était plus délicate car si la soie était produite dans les Alpes-Maritimes, elle était traitée dans le département du Gard. Sur les craintes exprimées par les manufacturiers il fallut renoncer "... quoique à mon regret, écrit Haller, car il y a en France beaucoup plus de soi que de bras pour la manufacturer"<sup>32</sup>.

Suffisante en temps de paix, l'exportation de l'huile d'olive ne permettait pas de faire face aux besoins nés des troubles révolutionnaires et de la guerre; aussi fallait-il trouver autre chose. Cédant aux instances du représentant du peuple Maignet qui connaissait à Marseille les mêmes difficultés que Ricord à Nice, celui-ci ordonne alors, le 26 février 1794, que toutes les matières d'or et d'argent, quelle qu'en soit l'origine, seraient saisies et fondues en lingots par des gens de l'art et ces lingots déposés dans les caisses des payeurs de l'armée<sup>33</sup>

L'opération produisit peu<sup>34</sup>; elle avait déjà été faite en décembre 1792 et il ne restait pas grand' chose à prendre mais elle permit, après le 9 thermidor, d'accuser Haller d'avoir fait fondre le numéraire destiné à l'armée en lingots qui étaient placés à l'étranger au compte de Robespierre.

Ces ressources épuisées, Haller est contraint de sortir de la légalité: "... ne recevant aucun fonds effectif de Paris, harcelé par les créanciers, n'ayant que pour trente jours de vivres, voyant l'étranger peu tenté de faire de nouveaux envois, me trouvant au moment de ne pouvoir plus nourrir le peuple, je pris le parti qui ne restait; je fis acheter cet argent que tout le monde me refusait et sans lequel les armées, la marine et les communes périssaient. Où est l'homme qui osera blâmer cette mesure lorsqu'il voudra calculer les suites désastreuses qui seraient résultées du manque de pain pendant un seul jour?"<sup>35</sup>. Mais comment se procurer du numéraire dans un pays où il n'y avait encore, c'est Haller qui l'écrit, aucun esprit public? Il lui avait fallu passer par la main des juifs, à quel prix, il ne le dit pas. "J'avais proposé, le 14 février, quelques

<sup>30</sup> Ricord, deuxième partie du rapport..., p. 70

<sup>31</sup> Arrêté du 13 mars 1794.

<sup>32</sup> Haller. Lettre aux représentants du peuple et au Comité de S.P. de Chiasso le 8 sept.1794.

<sup>33</sup> Arch. A. Mmes, L34 et L503.

<sup>34</sup> La collecte des argenteries de Nice et de Menton produisit 517 marcs en lingot, soit près de 160 Kilos. Arch. des A.M. Q 264.

<sup>35</sup> Haller, lettre au Comité de S.P., de Chiasso, 8 sept.1794.

mouvements révolutionnaires pour obtenir de la Terreur ce que les prétendus patriotes refusaient à la patrie mais on n'a pas voulu me les permettre"<sup>36</sup>.

Il semblait que dans la France exsangue il ne restait rien d'où l'on puisse tirer de l'argent; cependant, le 13 mars 1794, le Comité de salut public, informé que beaucoup d'objets précieux provenant des maisons des émigrés se vendaient mal en France, autorisa qu'ils soient mis à la disposition de la Commission des Subsistances pour être exportés<sup>37</sup>.

Réduit au rôle de démarcheur, Haller, atteint dans son immense orgueil, veut prouver que rien ne justifiait son abaissement au rang de subalterne. Il fait alors le bilan de son œuvre et le 14 février il l'adresse à la Commission à Paris. Il expose que la Régie des vivres de l'armée dispose de 150.000 quintaux de blé et de 15.000 quintaux d'orge qui produiront 140.000 quintaux de farine assurant à 46.000 hommes la nourriture pour plus de trois cents jours. En outre, des traités qui assurent la fourniture d'environ 50.000 quintaux par mois sont signés.

Pour la nourriture de la population civile des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône, il prévoit une consommation d'au moins 5000 quintaux par jour. L'Italie seule peut les fournir mais pour cela il faudrait 60 à 80.000 livres en numéraire par jour alors qu'on ne reçoit pas un sol de Paris.

Il fait Observer enfin que depuis Montpellier jusqu'à Menton il n'existe pas d'autre pain que celui fait avec les grains qu'il délivre et que, si la ressource de Gênes peut suffire à la nourriture de l'armée, il faut, pour sauver le Midi de la famine, parcourir tous les ports de la Méditerranée<sup>38</sup>.

Alors que doit-il faire? Continuer les opérations d'achats comme par le passé au risque d'être accusé de ne pas tenir compte de la décision de la Commission, ou bien les suspendre et s'en tenir à ses fonctions de démarcheur en Italie, alors l'armée et le midi courent les plus grands dangers. Il demande à Ricord de décider: "C'est à toi à prononcer et je te prie de me faire connaître au plus tôt tes intentions; certainement ce sera un beau moment pour nous tous que celui où la Commission pourvoira à nos besoins et à ceux des départements et il est bien malheureux qu'elle ait travaillé jusqu'ici sur des notions erronées; car, si elle avait une idée du véritable état des choses, elle aurait sûrement déjà pris de grandes et puissantes mesures pour venir au secours de la masse des besoins du midi qui t'assiège d'une manière si effrayante. serions tous morts de faim si ta prévoyance ne nous avait pas assuré une nourriture plus réelle de chez l'étranger et je pense qu'elle s'empressera de t'accorder les fonds qu'elle me refuse pour les payer"<sup>39</sup>.

Il faut donc acheter à l'étranger là encore une difficulté, contre laquelle Haller s'élève. Reprenant une idée déjà exprimée par Carnot, il insiste pour que l'armée d'Italie s'empare d'Oneille, un repaire de brigands enclavé en territoire génois: "Nous ne craignons ni les Anglais ni les Espagnols parce que le cabotage se fait le long des côtes. Mais ces coquins d'Oneille ont de petits bâtiments armés qui rasant la côte, enlèvent ce qu'ils se trouvent, se partagent le butin dans la première anse qu'ils rencontrent et brillent le bâtiment sans aucune autre forme de procès"<sup>40</sup>. Le 9 mars, le Comité de Salut public arrête: "Il sera fait le plus promptement possible une expédition dont l'objet est la prise d'Oneille<sup>41</sup>". Elle a lieu le 8 avril avec plein succès et le 18, cet acte de force ayant rendu confiance aux vendeurs, arrive à Nice un convoi de soixante-dix voiles chargées de grains.

Ainsi débutait l'occupation de l'Italie, la terre promise..

---

<sup>36</sup> Haller aux administrateurs des subsistances à Paris, 14 fév. 1794

<sup>37</sup> Aulard, actes du Comité de S..P., t. XII, p.125.

<sup>38</sup> Krebs et Loris, Campagnes dans les Alpes, t.2, pièce justificative 24.

<sup>39</sup> Haller à Ricord, de Nice, le 17 fév. 1794, in Ricord, rapport, p.69.

<sup>40</sup> Haller, lettres du 14 et du 16 fév., in Krebs et Moris, t.21p. 218.

<sup>41</sup> Aulard, actes du Comité, t.XII,p.703.

#### IV.- Haller et la Commission de Commerce et des approvisionnements.

Un des caractères des régimes révolutionnaires est l'instabilité des institutions. Le Conseil exécutif provisoire institué le 22 octobre 1793 est supprimé, ainsi que les six ministres qui le composent, le 2 germinal an II-1er avril 1794, à leur place sont établies douze commissions subordonnées au Comité de Salut public et qui n'entreront en fonctions que le 1er floréal. -20 avril-.

La raison de cette réforme le présentant au nom du Comité de Salut public le texte du décret du 1er avril, Carnot l'indique : "Ce n'est qu'en resserrant de plus en plus le faisceau de la République par une organisation nerveuse et des liens indissolubles qu'on peut assurer son unité et l'empêcher de devenir la proie des ennemis du dehors". En fait, les douze commissions furent autant de services administratifs dépendant du Comité de Salut public, la Convention restant l'organisme initial du gouvernement.<sup>42</sup>

De ces douze commissions l'une est la Commission de commerce et des approvisionnements. Elle est chargée de la circulation intérieure des subsistances et denrées de toute espèce, des importations et exportations, de la formation des greniers d'abondance et magasins de tout genre, de la subsistance des armées et de leur fourniture en effets d'habillement, d'équipement, casernement et campement. Enfin, et c'est une particularité importante, la Commission de commerce est la seule qui ait le droit de préhension, sous le contrôle du Comité de Salut public<sup>43</sup>.

Le jour même où elle entre en fonctions, l'accord adresse de Nice au Comité de salut public deux lettres où il expose ses vues. Dans la première, il conseille, avant Bonaparte, d'envahir le Piémont..."C'est alors que nous puiserons dans les greniers de la féconde Italie de quoi substanter tout le Midi de la République. "Ne perdez pas de temps". La seconde concerne plus directement l'administration des subsistances; il demande que soit établi pour le règlement des achats de céréales un payeur particulier qui ait toujours, en caisse dix millions en numéraire<sup>44</sup>. Où le Comité aurait-il pris ces dix millions? Il en était réduit, pour payer ses achats, à envoyer à Gênes des marchandises et objets de luxe que le négociant Luc Durazzo se chargeait de vendre.

La situation de Haller est inchangée; il fait partie comme démarcheur de l'agence que la Commission a établie à Marseille. Réduit au rôle d'employé, il n'est plus le puissant régisseur des vivres des années 1792-1793. Aussi ceux qui ne l'aiment pas, ceux qui lui font grief de son passé, ceux nombreux auxquels il n'a pas accordé ce qu'ils espéraient, ne cachent plus leur hostilité. Le premier rang les Marseillais de la haute administration et du grand commerce qui ne lui pardonnent pas d'avoir fait de Nice le principal entrepôt de céréales de la cite méditerranéenne: "Cette ville, Marseille, m'en voulait parce qu'elle ne voyait occupé à donner au port de Nice plus d'importance et à son commerce plus d'activité et que, habituée à dominer le commerce du Levant et de l'Italie, son orgueil fut révolté à l'idée d'une rivale et la conduite absurde de l'agence qui oblige les marchands étrangers d'aller chercher à Marseille le paient de ce qu'ils livrent à Nice ne peut être expliquée eue par l'intention de dominer ou de nihiliser le commerce de Nice"<sup>45</sup>.

Haller sentait le danger de cette hostilité mal dissimulée, le 4 juin 1794 il fit part de ses sentiments à Ricord: "L'insolente Marseille, blessée par la crudité de mon langage, ne dénonce, dénigre, calomnie à Paris.

"La Commission du commerce, celle de Marseille, plus ignorante que tout ce qui était

---

<sup>42</sup> La Constitution de l'an III, votée le 2 août 1795, rétablit les six ministères.

<sup>43</sup> Les P.V. des séances quotidiennes de la Commission sont conservés aux arch. Nat., F11 271 et 272; ils sont sans grand intérêt.

<sup>44</sup> Aulard, actes du Comité, ch. XII, p.747

<sup>45</sup> Haller, Lettres ...Lettre au Comité de Salut public, de Chiasso, le 20 septembre. 1794, p. 21 et 23.

avant elle, blâme et entrave toutes mes mesures, ne répond à aucune de mes lettres et ne pourvoit à rien. On m'assure même qu'il lui tarde de se débarrasser de moi, et certes, je n'en suis pas surpris car je lui écris de rudes lettres.

Ton collègue (Augustin Robespierre), dont je ne saurais jamais assez me louer, a envoyé copie de tout au Comité de Salut public et me voilà en guerre ouverte.

"Je sais très bien qu'il faut être fort pour entrer dans une pareille lutte: mais ma tête m'a dit qu'elle ne tenait pas à moi et que je devais aller en avant: fort bien, mais elle n'a pas calculé l'effet de la défaveur Le Génois la calculera pour elle... Ne vaut-il pas mieux me laisser aller en paix, me dispenser de contracter de nouvelles dettes, et essayer enfin d'un nouvel instrument à ma place, ou au moins provoquer la remise et l'examen le plus sévère de toutes ces dénonciations, soit à Marseille, soit à Paris. C'est une espèce de poids dont il faut débarrasser l'homme pur, ou en faire un assommoir pour l'homme coupable.

"Je parie que je t'ennuie; cependant la matière est sérieuse pour moi, et je te prie d'y donner un instant d'attention."<sup>46</sup>

Les attaques menées contre Haller atteignaient Ricord. Ils avaient toujours travaillé en plein accord et si l'un était coupable l'autre ne pouvait pas ne pas l'être. Le représentant du peuple veut d'abord que leur responsabilité ne puisse pas être engagée dans les opérations à venir. Le 28 juin, il signe une décision qui place les approvisionnements de l'armée et ceux des communes sous la seule responsabilité de l'Agence de Marseille. La Commission de commerce proteste; elle voit dans cette décision un abus de pouvoir; elle seule a le droit de donner des ordres à ses services. Cependant le Comité de Salut public approuve la décision de Ricord: il l'en informe: "Il est essentiel que l'Agence prenne toute l'activité qu'elle doit avoir..., encouragez les agences; centralisez toutes les opérations..., ramenez tout au centre".<sup>47</sup>

En s'exprimant ainsi, le Comité laisse paraître l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement de la Commission de commerce et des approvisionnements; elle est son œuvre et lui demeure subordonnée, aussi, en cas d'échec ce n'est pas seulement le pays qui serait touché mais aussi le Comité. Il faut donc à tout prix que la Commission et ses agences prennent toute leur activité et mènent à bien les opérations de ravitaillement. Ricord n'avait-il pas vu cet aspect politique du problème?

Le 2 juillet il répond et sa lettre va exactement à l'encontre de ce qu'attend le Comité: "Je viens vous présenter, citoyens-collègues, le tableau affligeant de la situation de nos subsistances: l'armée n'a que pour trente jours de vivres et les départements du Var et des Alpes-Maritimes en réclament avec justice; ils sont sur le point d'en manquer... Nous avons détourné nos regards vers l'Agence établie à Marseille et à Nice... elles sont seules nanties de fonds: c'est donc à elles seules à faire des achats; mais si elles sont composées d'hommes inaptes dans cette partie, si elles ont de la mauvaise volonté, si elles ne connaissent point leur devoir, si elles entravent continuellement les moyens que nous prenons pour assurer cette partie intéressante de l'administration, que restera-t-il à faire? Beaucoup certainement si nous ne sommes pas enchaînés. Or l'organisation des agences est telle que nous n'y comprenons absolument rien, car tous ne connaissent point le moteur et l'étendue de leur pouvoir, de leurs moyens, de leurs ressources... L'Agence de Marseille qui, d'après votre lettre du 19 prairial (7 juin 1794), a reçu des fonds pour faire tous les paiements nécessaires à Gênes, est encore dans le doute sur la destination des fonds qui lui ont été remis, de sorte qu'il est impossible de payer et par suite d'avoir de nouveaux grains... .

"Celle établie à Nice n'existe pas car elle a été composée d'un homme mort depuis trois mois, d'un autre absent depuis le même temps et d'un troisième nul par son incapacité. C'est ce qui résulte de la lettre du Comité de surveillance de Nice, mais existante, elle ne pourrait remplir le but de son établissement puisqu'elle ne pourrait acheter les grains abordés à Nice

---

<sup>46</sup> Ricord rapport, deuxième partie, du rapport, sur ses missions.

<sup>47</sup> Ricord, 2e partie, p.83, n°XXI.

qu'après avoir écrit et reçu la décision de la Commission. Cette agence est encore dépourvue de fonds et de garde-magasin".<sup>48</sup>

En terminant cette lettre qui dénonçait l'incapacité de la Commission de commerce Ricord demandait que soit de nouveau confiée au régisseur des vivres la charge des approvisionnements de l'armée. Postée à Nice le 2 juillet, elle à clt1 parvenir à Paris le 8 ou le 9. Le 16, le Comité de Salut public destitue Haller; il sera mis en arrestation, amené à Paris et conduit à la maison du Luxembourg. Le citoyen Saint-Mesme, consul de France à Gênes, est désigné pour lui succéder<sup>49</sup>. Il est à retenir que rien dans cet arrêté ne laisse penser que des malversations soient reprochées au régisseur révoqué. Alors pourquoi le frapper si lourdement? On savait qu'il était l'hôte de confiance de Ricord et le représentant du peuple avait eu le courage de dire de grandes vérités en dénonçant la nullité de la décision, œuvre du Comité de Salut public. Il fallait les faire taire.

Informé à temps, on ne sait par qui, Haller saute dans une felouque le 25 juillet et se réfugie à Gênes. Plus tard, il donnera cette explication de sa fuite: "J'étais las d'un service payé d'ingratitude et abreuvé de calomnies..., ma santé était ruinée... enfin telle était ma volonté et je ne reconnais en France à personne un pouvoir légitime sur la volonté d'un Suisse... Je partis en plein jour, sans demander la permission à personne"<sup>50</sup>. Il est cependant certain que Haller a pris la fuite pour se mettre à l'abri. Coupable ou non, il était en danger.

De Gênes, le 2 août, il s'adresse aux représentants du peuple et proteste contre l'injustice dont il est victime: "On lance un décret qui ne prive de la seule récompense qui pouvait flatter son cœur, celle de pouvoir un jour représenter le peuple français. On me rend absolument étranger à cette France que je croyais ma patrie et que je servais comme ma patrie... Enfin, on le fait condamner sans n'entendre au paiement d'une somme de 300.000 livres au lieu de m'allouer dette meure sonne qui m'est bien légitimement due, et on finit enfin par vendre mes biens. C'est en me dépouillant de tout qu'on paye mes services..."<sup>51</sup>

Sur cette dernière affaire Haller donne quelques explications très sommaires: "La Convention a été dans un temps entraînée par des malveillants ou par des imbéciles, à proscrire la barque et le commerce; on a saisi ce nomment et celui où mon service à l'armée ne me permettait pas de donner un instant à mes affaires pour faire annuler par le tribunal de cassation la révision d'une affaire de banque". Selon cet arrêt, il était tenu de reverser à l'Etat une somme de 300.000 livres qu'il n'avait jamais reçue et qu'au contraire il avait payée pour l'État. C'est du moins Haller qui l'écrit et c'est tout ce que l'on en sait<sup>52</sup>.

## **V- Haller en fuite**

Lorsqu'il est destitué le 5 juillet 1794, aucune accusation n'est portée contre Haller; l'arrêté du Comité de Salut Public qui le frappe n'est pas motivé et rien n'indique les raisons qui justifient son rappel aggravé d'arrestation.

Après le 9 thermidor (27 juillet) tout change la destitution de Haller devient une affaire politique; elle permet d'atteindre la mémoire d'Augustin Robespierre, le Frère du tyran, et aussi Ricord, fervent robespierriste bien que modéré.

Rentré à Paris au mois de juin, Augustin a assisté aux séances de la Convention; il est là le 9 thermidor et, lorsque Maximilien épuisé semble renoncer à se défendre et demande la mort,

---

<sup>48</sup> Ricord, 2e partie du rapport sur ses missions, p.90, n°XXIII. L'agence de Nice était composée des citoyens Vierno, en voyage, Pierre guide décédé et Caisson cadet.

<sup>49</sup> Arrêté du Comité de Salut public, Aulard, Actes.

<sup>50</sup> Haller au Comité de Salut public, De Chiasso, le 20 sept. In Lettres de Haller, p. 20

<sup>51</sup> Haller aux représentants du peuple près l'armée d'Italie, de Gênes le 2 août.

<sup>52</sup> Lettres de Haller, notes explicatives n° 10 et 11, p. 29 et 30.

il entend le terroriste André Dumont crier: "Tu l'as méritée cent fois". Le 11 thermidor, les têtes tombées, on peut accuser sans risques Haller Dumont monte à la tribune: "Enfin, la lumière de la vertu a fait disparaître les ténèbres du crime. Vous n'entendrez pas sans la plus profonde indignation, sans frémir d'horreur, ce dont étaient capables les monstres dont les têtes viennent de tomber sous le glaive de la loi. L'infime Robespierre de ce digne frère et le complice du moderne Cromwell, faisait à l'armée d'Italie l'agiotage le plus exécrationnel aux dépens des soldats de la Patrie...; il avait pour agent l'infâme banquier Haller qui convertissait en lingots les fonds destinés à l'armée d'Italie".

Sur le territoire d'Oneille occupé par l'armée Française Buonarroti remplit à ce moment les fonctions d'agent national. Il a été l'ami de Maximilien; cependant, lorsqu'il apprend le dernier acte du drame dont il connaît mal les causes et les circonstances, il désavoue ceux qu'il admirait la veille. A Lachèze, le consul de France à Gênes ? Il écrit le 11 août: "Encore des trahisons encore des perfidies! Robespierre, cet homme vertueux, cet homme que l'on appelait le patriote par excellence, était un traître. Lui et son frère, Couthon, Saint-Just et autres conjurés ont expié par une mort la plus méritée et la plus honteuse. Leurs infâmes forfaits".<sup>53</sup> A l'égard d'Augustin . Robespierre même renie. Les deux hommes se connaissaient et bien que de caractère très différent, ils semblaient s'estimer. Tout cela est oublié. Par le Moniteur du 31 juillet Buonarroti a su qu'André Dumont avait accusé Augustin d'avoir, avec la complicité de Haller, converti en lingots les fonds destinés à l'entretien de l'armée; il sait qu'Augustin est honnête, pourtant, lorsqu'il connaît l'arrêté du Comité de Salut public ordonnant l'arrestation de Haller, il informe Lachèze par une lettre qui porte sa signature et celle de son adjoint Pompei et à cette notification qui suffisait, il ajoute ce commentaire inspiré du rapport de Dumont Robespierre avait pour agent l'infâme banquier Haller qui convertissait en lingots les fonds destinés à l'entretien de nos armées". L'infâme banquier Haller a été banquier et ce passé, qui colle à sa peau comme une tunique de Nessus, fait de lui un voleur sans qu'il soit besoin de preuves.

Ainsi informé, Lachèze est en quelque sorte mis en demeure d'agir. Aussi, le 13 août, vers onze heures du matin, fait-il porter au Sénat génois un billet officiel daté du 12; il demande que Haller soit retenu et placé sous surveillance. Le Sénat ordonne aussitôt qu'il soit mis en arrestation; la police se porte à son domicile mais ne l'y trouve pas. La veille, à la tombée de la nuit, il avait pris la route accompagné d'un commis et de deux femmes<sup>54</sup>. Alors Lacheze rend compte au commissaire aux Relations extérieures; il écrit que Haller est parti en emportant des malles très lourdes et s'exprime en termes équivoques qui laissent entendre que le chargé d'affaires de France à Gênes, Tilly, avec qui il est en très mauvais termes, aurait favorisé sa fuite.

Tilly réplique le 25 août. Il accuse Lachèze d'avoir porté un coup faux à Haller en ne demandant son arrestation qu'après son départ: "Jusque là il n'en avait dit que du bien; depuis il vomit contre lui les pires horreurs". Il a voulu ménager au gouvernement Génois l'apparence d'un acquiescement.<sup>55</sup>

Mal renseigné Haller croit que Buonarroti et Pompei se sont adressés directement au Sénat de Gênes pour demander son arrestation; il les accable de son mépris: "Deux espèces de crapauds de la révolution, l'un Florentin auquel on a confié la partie civile de la vallée d'Oneille, et qui n'a su s'illustrer que par le massacre de deux prêtres, l'autre éclos dans le marais de Palerme, pédant et sot de son naturel, misérable teinturier de Monsieur le Consul de France à Gênes, ont osé de leur autorité privée, demander son arrestation au Sénat de Gênes, et ce qui est

---

<sup>53</sup> Arch. Nat., F7 4625 et Arch. Aff. Etr. Gênes 168, f° 378.

<sup>54</sup> Colucci, chargé d'affaires de Gênes à Paris, au gouvernement français, note du 30 août. Arch. Aff. Etr., Gênes 163, f° 377

<sup>55</sup> Tilly, de Gênes le 8 fructidor. Arch. Aff. Etr., Gênes 168 f° 373 à 384. Tilly fut révoqué le 4 septembre et mis en arrestation.



plus étonnant encore, celui-ci ne la leur a pas refusée"<sup>56</sup>.

Le 24 août, les accusations de Dumont sont reprises à la Convention par Cambon, celui que l'on a appelé le despote du Trésor, qui gouverne les Finances avec l'autorité la plus absolue. Que reproche-t-il à Haller? D'avoir fait des dépenses excessives de numéraire, d'avoir exporté les huiles et les soies au détriment des intérêts de la nation, d'avoir voulu affamer le Midi et surtout d'avoir favorisé les projets des Robespierre en faisant passer à leur compte à l'étranger, des lingots et des espèces.

Haller répond le 8 septembre. A ce moment, il est en sécurité en Suisse, à Chiasso, importante station sur la frontière du Tessin. Il publie alors pour sa défense un recueil: lettres d'Emmanuel Haller, administrateur général des subsistances de l'armée française d'Italie à Nice, aux représentants du peuple et du Comité de Salut public, avec des notes explicatives.

Ce recueil contient:

1°- Lettre de Haller aux représentants du peuple auprès de l'armée d'Italie, de Gênes le 5 thermidor an II (2 août 1794)

2°- Lettre de Haller au Comité de Salut public, de Chiasso, le 8 septembre 1794

3°- Lettre de Haller au Comité de Salut public, de Chiasso, le 20 septembre 1794.

Suivent 22 pages de "notes explicatives" numérotées de 1 à 46. Ces notes forment l'essentiel de la réponse de Haller aux accusations qui ont été portées contre lui.

Sur le principal grief, le manque de probité, il est catégorique: "Je n'ai jamais eu la disposition des deniers de la République; je ne dois qu'un compte moral de la conduite et de mes opérations". Lorsqu'il oubliera cette position de principe <sup>57</sup> il ajoutera ce commentaire: "Cambon ignore donc que dans l'administration des vivres, aucun paie7.1ent ne peut se faire sans une pièce probante, qu'il faut le récépissé d'un comptable ou la reconnaissance du garde-magasin qui déclare avoir reçu la denrée". Tout cela est vrai mais l'explication n'est pas convaincante; Haller pouvait avoir obtenu de ses fournisseurs des commissions échappant à toute écriture.

Il lui est reproché d'avoir dépensé douze millions en numéraire, par mois, pour les vivres de l'armée d'Italie. Il s'en défend: "Vous aurez peine à croire que je n'ai reçu en tout, pendant l'espace de près d'un an que j'ai nourri l'armée, la marine, les hôpitaux, la Corse et les communes du Midi, que cinq millions en numéraire; rien de plus vrai cependant avec ces cinq millions avec son crédit, avec industrie procuré pour plus de quatorze millions de grains à la Nation "<sup>58</sup> Il est bien certain que le crédit a tenu une grande place dans les opérations de Haller mais le crédit se paie; aussi peut-on se demander comment, en fin de compte, elles se sont soldées. Il est difficile aujourd'hui de le dire. Autre grief, inconsistant celui-là: il a voulu affamer le Midi. Il lui est facile de prouver que pendant près de six mois c'est lui seul qui l'a nourri: "Ni la commission de commerce, ni l'Agence de Marseille créée depuis, n'ont jamais pu fournir un boisseau de blé, tant étaient grandes leur insouciance et leur impuissance; si je n'avais pas prévu et paré à la disette une partie du Midi Périssait de faim".<sup>59</sup>

Enfin, après le 9 thermidor, parce qu'il a été en relation de service avec Augustin Robespierre, il est accusé "d'avoir favorisé les projets des Robespierre en faisant passer pour leur compte des lingots et des espèces dans l'étranger".<sup>60</sup> Il s'indigne. "Moi complice d'un traître et d'un Robespierre, il s'agit d'Augustin, dont le caractère dur, même emporté, le vacillement perpétuel des idées et des opinions, le peu de connaissance des choses et des hommes m'avaient toujours tenu fort éloigné! La calomnie ne pouvait être plus maladroite; je ne le voyais que lorsque les affaires m'y obligeaient, et je n'ai jamais vu ni connu son frère. Et, ajoute Haller, sur

---

<sup>56</sup> Haller. Lettres aux représentants du peuple, de Gênes le 2 août 1794. Note explicative n°15.

<sup>57</sup> Ibid. p. 3, note 3.

<sup>58</sup> Lettre écrite à Gênes le 2 août.

<sup>59</sup> Recueil des lettres de Haller. Lettre du 2 août p. 9 et note 18

<sup>60</sup> Ibid. p. 3, note 3.

quoi l'avoir accusé d'un délit qui n'existait pas? "Celui d'être le complice de son frère ne suffisait-il pas?"<sup>61</sup>.

Tandis que Haller présente ainsi sa défense, à Barcelonnette où Saliceti est allé rejoindre les représentants Albitte et Laporte, l'attaque est menée contre Ricord. Le 6 août, dans une lettre commune, ils informent le Comité de Salut public: "Saliceti nous apprend que Ricord a placé ses beaux-frères et parents à la tête de la partie des vivres et des charrois de l'armée et nous savions déjà que ces, deux administrations étaient dans l'état le plus déplorable; on dit de tout coté que "Robespierre et Ricord ont manigancé sur les vivres avec Haller leur homme de confiance. Celui-ci vient d'émigrer pour se soustraire au mandat lancé contre lui; nous soupçonnons Ricord de l'avoir prévenu et même de lui avoir donné un passeport pour se retirer à Gênes. Ce qui nous confirme dans cette idée c'est que Haller, en émigrant, s'est fait accompagner de Malabry et sa femme, cousin germain à Ricord et qu'il proposait même à la femme de Ricord de le suivre"<sup>62</sup>. Cette lettre, qui pouvait avoir les conséquences les plus graves pour Ricord, n'était pas encore partie que Saliceti la confirmait en dénonçant sans apporter aucune précision, les "énormes abus" autorisés à l'armée d'Italie.<sup>63</sup> Mais déjà le sort de Ricord est décidé. Le 12 thermidor, 30 juillet, avant même que la fuite de Haller et les accusations qui en furent la suite aient pu être connues à Paris, le Comité de Salut public l'a rappelé. En mettant fin à sa mission il entend faire rentrer dans l'ombre un représentant du peuple qui a osé parler librement. Le 6 août, à 11 heures du soir, Ricord part de Nice mortellement inquiet, encore qu'il ne sache pas que l'arrêté qui le frappe est entièrement écrit de la main de Collot. Au moment de se mettre en route le courage lui manque; il adresse au Comité de Salut public une lettre de désaveu: "Je rougis d'avoir été l'ami de Robespierre le jeune; il est vrai, je le croyais pur; mais du moment de sa trahison il n'a pas eu d'ennemi plus implacable que moi...". A Paris il ne fut pas inquiété et put reprendre sa place à la Convention; il siégeait à la Montagne.

Ici s'achève la première période de la vie de Rodolphe Emmanuel de Haller, celle qu'il était dans notre propos d'exposer au lecteur. Haller apparaît là dans l'exercice de ses fonctions, dans ses activités d'homme d'affaires, sans attache politique, sans lien sentimental. Banquier, il a gagné beaucoup d'argent en pratiquant l'agio et si la morale n'y trouve pas son compte du moins la légalité a-t-elle été respectée. Ensuite, dans ses fonctions de régisseur aux vivres, a-t-il continué de s'enrichir, a-t-il gardé les mains pures? Rien ne permet de le dire. Les accusations portées contre lui sont vagues, imprécises. Aucune date, aucun chiffre. Elles appellent toutes les mêmes questions: où, quand, dans quelles circonstances? Aucune réponse n'a été faite jusqu'à présent, aussi faut-il s'en tenir au jugement de Ricord: "Je ne puis ne résoudre, et j'en suis fâché pour certains hommes là condamner sans preuves, sans faits et sur la seule allégation d'un dénonciateur (Cambon) dont le nom suffit, selon à l'éloge du dénoncé"<sup>64</sup>

En juillet 1794, sans situation, dépouillé de tous ses biens, du moins de ceux qu'il n'a pas pu dissimuler, compromis du fait même de sa destitution, Haller paraît être un homme fini, un naufragé. Tout autre renoncerait à la lutte. Pour lui il n'en est pas question. Il sait qu'une période troublée les situations s'élèvent et s'écroulent rapidement. Il a des amis puissants qui, sans beaucoup l'estimer peut-être, connaissent sa valeur; un moment viendra où ils verront en lui l'homme indispensable. Il reste en relations avec eux et dans l'ombre il attend l'heure de la revanche. Elle a lieu en 1796 pendant la seconde campagne d'Italie. Il s'accroche à l'armée, sans aucun titre; il se rend utile aux commissaires des guerres qui rançonnent l'habitant pour nourrir le soldat. Au mois d'août ils reconnaissent sa valeur et le nomment directeur de la monnaie de Milan malgré l'opposition, du Directoire<sup>65</sup>. En même temps il devient administrateur général des contributions et finances d'Italie sous les ordres du général Bonaparte. Ces occupations n'empêchent pas qu'il songe à fonder un foyer. En novembre il épouse en deuxièmes noces Elisabeth Sophie Burdel, originaire de Lyon, veuve de Claude Colomb Malsabrier, lyonnais lui

---

<sup>61</sup> Lettre au Comité de Salut public, de Chiasso, le 8 septembre.

<sup>62</sup> Lettre au Comité de Salut Public, de Chiasso, le 3 septembre, et notes explicatives n°s 26 et 27.

<sup>63</sup> Aulard, actes du Comité t. XV p. 715

<sup>64</sup> Ricord. 2e partie du rapport, p.24.

<sup>65</sup> Arch.Nat., AF.III, 185, dossier 853.

aussi. Le mariage fut béni à Trieste. De cette union naissait en 1797 une fille Sophie.<sup>66</sup>

Ses fonctions l'obligent à participer aux saisies, aux confiscations, c'est-à-dire au pillage systématiquement pratiqué par la glorieuse armée d'Italie; en principe il le fait pour obéir aux ordres du commandement supérieur et dans l'intérêt de l'armée -La guerre doit nourrir la guerre! a-t-il gardé pour lui une partie des prises? Il n'aurait fait que suivre l'exemple venu d'en haut. Les chefs s'enrichissaient et cette pratique était si répandue que napoléon recevant bien plus tard, des doléances d'un général qui avait fait la campagne d'Italie et qui se plaignait de sa pauvreté répondit: "Vous avez fait la campagne d'Italie et vous ne vous êtes pas enrichi! Vous fûtes un imbécile." Haller n'était pas un imbécile.

Rentré à Paris après la chute de l'Empire, il se remet a travail et à 62 ans il fonde une banque qui s'effondre l'année suivante en une faillite retentissante. Il se retire alors dans sa patrie, complètement ruiné. Il meurt à San Benedetto le 1er novembre 1833.

A.DEMOUGEOT

---

<sup>66</sup> Généalogie Haller, bibliothèque Nat. de Berne Mss 4-4- LIII, 15, 1.